



1



2



3



4

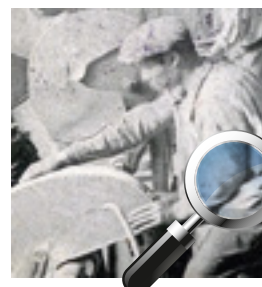


5



6

1 - NAP : Découverte de la guitare • 2 - Périscolaire : au restaurant... • 3 - Réfection de la voirie rue Coupé • 4 - Covati : réunion tourisme • 5 - Nouvelle aire de jeux pour les enfants rue de la Forge • 6 - L'Eurostar : le nouvel ULM de l'aéroclub du Val d'Is



Dossier :

La Forge

Page 12



Des chevaux de passage à Til-Châtel

Édito

Le mois de septembre est synonyme de rentrée scolaire et de reprise du travail pour beaucoup d'entre nous.

Pour assurer cette rentrée 2017/2018 de nombreux travaux ont été réalisés dans l'école et quelques changements sont intervenus au périscolaire.

L'ouverture d'une cinquième classe par la directrice académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN) a bien occupé la municipalité et les agents communaux.

Sur les conseils du SDIS et du cabinet d'architecture Plan de Vol, la mise aux normes de l'escalier remis en service pour desservir la nouvelle classe a été réalisée en quatre semaines après le 14 juillet.

Par ailleurs, en complément des visiophones, pour améliorer la sécurité et diminuer le nombre de clés en circulation, des serrures numériques avec transpondeurs ont remplacé les anciennes serrures mécaniques à clés.

Un nouvel éclairage extérieur équipé de radars détecteurs de mouvements permettra d'éclairer seulement les parties fréquentées par les personnes.

En septembre la Covati a pris la compétence restauration scolaire mise en place par la commune en 1995. L'organisation et la participation financière des adhérents à ce service ne seront pas modifiées pour cette année scolaire. Seul le Directeur du service périscolaire a été muté à Is-sur-Tille et remplacé par Myriam Bolognesi.

Outre l'école, d'autres travaux sont programmés. L'entreprise Colas entreprendra en novembre la réfection des trottoirs partiellement rue des Pieds Ferrés, route de Langres, rue de la Barrière et rue de la Forge.

À la salle polyvalente la réfection de l'éclairage, du plafond et des peintures de la petite salle vient d'être terminée.

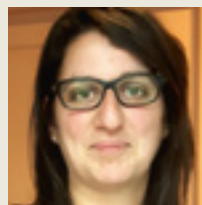
Les commissions concernées se sont réunies pour élaborer notre projet de mise en valeur paysagère du village et la création d'un nouveau cimetière. Parallèlement une

procédure de reprise de concessions abandonnées ou non renouvelées sera engagée.

Dans un contexte général d'économie budgétaire, nous n'avons pas beaucoup de marges de manœuvre permettant de dégager des fonds pour investir. Néanmoins, ne pas investir, c'est se diriger vers un déclin de notre commune. C'est pourquoi je proposerai au conseil municipal un projet, dans les années à venir, de réfection des rues du Tertre, de l'Église, des Pieds Ferrés partiellement, de mise en valeur de l'église et de la place.

Alain Gradelet
Maire de Til-Châtel

L'INSEE procédera à un recensement de la population de notre commune du 18 janvier au 17 février 2018. Lorène Lambert et Corinne Febvre, deux agents recenseurs mandatés spécialement officieront sur notre territoire. Ils seront formés à cet effet et seront tenus au secret professionnel.



Lorène Lambert

TIL-CHÂTEL LE LIEN

n°51 | novembre 2017

Directeur de publication : Alain Gradelet
Comité de rédaction : Audrey Flammant - Anne Maloubier
Sylvie Louis-Aurousseau - Christine Marciano
Ludvine Patarin
Crédit photos : Alain Gradelet - Alain Gaudiau
Audrey Flammant - Escalé 21 - Alain Gardiennet
Anne Maloubier
Réalisation-impression : **trait de caractère.fr**
Tirage : 500 exemplaires
Imprimé sur papier PEFC
Courriel : tilchatelmairie@wanadoo.fr

La Chalandrue, un site exceptionnel

3. La flore

Après deux volets réservés respectivement aux champignons puis aux lichens de la Chalandrue, nous nous consacrons cette fois à une richesse plus visible et plus connue : la flore. Cela peut paraître injuste pour les deux premiers cortèges cités, mais les fleurs sont toujours mises en avant au côté de la faune pour parler de la richesse d'un site, et pour le préserver si nécessaire. Dans ces trois volets, en terminant par la flore, nous réparons en quelque sorte cette injustice.

La pelouse sèche

D'un point de vue botanique, la zone de la Chalandrue qui possède un intérêt majeur est la pelouse sèche. D'une surface très importante, elle domine le cœur du site et peut se voir depuis les routes avoisinantes, que ce soient les vastes surfaces en pente douce légèrement herbeuses ou les talus plus abrupts caillouteux moins visibles. Il s'agit d'une des plus importantes et typiques pelouses calcaires de la région. C'est là que réside l'intérêt du botaniste.

Une graminée domine ce milieu très xérique, pauvre en humus : le Brome érigé (*Bromopsis erecta subsp. erecta*). Le *Xerobromion erecti*, tel l'appellent les botanistes, est un habitat de référence.

Au sein de celui-ci vont pouvoir être observées des fleurs classiques et remarquables de ce milieu : citons par exemple l'Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum**), l'Anthyllide vulnérable (*Anthyllis vulneraria*) ou encore quelques Orchidées (*Anacamptis pyramidalis**, *Ophrys apifera*, *O. insectifera*, *Orchis anthropophora*, *O. militaris*, *O. purpurea*).



Orobanche alba

Une fleur à protéger : l'Inule des montagnes

Le *Xerobromion erecti* abrite souvent des plantes rares à préserver. Sur le site de la Chalandrue, une belle fleur jaune est présente : l'Inule des montagnes (*Inula montana**). Nous sommes assez gâtés dans le secteur côte-d'orient car un nombre non négligeable de petites pelouses calcaires sèches sont présentes ce qui entraîne que l'Inule des montagnes n'est pas menacée localement. Cependant, certaines pelouses ayant disparu, l'Inule est menacée par son environnement direct ; il convient donc d'être vigilant et de surveiller attentivement la situation. À ce titre, de très nombreuses pelouses à Inule des montagnes font l'objet d'une gestion conservatoire.

Citons également une autre plante qui mérite une attention particulière de par sa rareté : l'Orobanche du thym (*Orobanche alba**). Les Orobanches sont moins connues que les Orchidées, et lorsqu'elles sont observées par un non initié, elles sont souvent confondues avec celles-ci. Ce sont des plantes parasites d'une autre plante. Le binôme indissociable est un critère de détermination. Dans le cas qui nous concerne, l'hôte de l'orobanche du thym est bien évidemment un thym : *Thymus praecox**.

Conclusion naturaliste : nous espérons fortement que ces trois volets consacrés à la richesse du site de la Chalandrue vous auront sensibilisé autant qu'ils vous auront donné l'envie de vous y promener. Sachez prendre le temps d'observer et de jouir de cette richesse... Le plus important est la prise de conscience du fait qu'il faut absolument préserver ces petits coins de nature indispensables à la biodiversité. Oiseaux de mauvaises augures, osons dire qu'il y va de la survie de l'espèce humaine !

Alain Gardienet

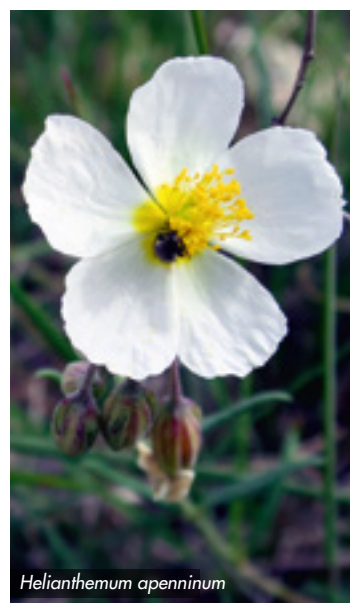
Président de la Société Mycologique Issoise
Société des Sciences Naturelles de Bourgogne
Groupe d'étude des Lichens de Bourgogne



Orchis anthropophora



Inula montana



Helianthemum apenninum



Anacamptis pyramidalis

Nouveaux loisirs à Til-Châtel

La commune continue l'amélioration de l'aménagement des aires de loisirs. Pour cela, elle a fait appel aux entreprises Voguenature (pour le matériel) et Accros Loisirs (pour l'installation).

Une nouvelle structure à l'aire de jeux de la rue de la Forge

Une nouvelle tour en bois a été installée sur l'aire de jeux de la rue de la Forge pour le plus grand bonheur des enfants du bas du village et d'ailleurs ... !



Témoignages de mamans ravies !

« Nous apprécions beaucoup la nouvelle installation de jeux rue de la Forge, plus proche pour nous que l'aire de jeux des écluses. C'est pratique, on y accède très rapidement en poussette, à vélo, à pied. Malo aime particulièrement la barre de pompier ! En plus, on y retrouve souvent des copains ou des copines. »

Elsa

« Ce petit parc à deux pas de chez nous est un véritable bonheur ! Il est très ombragé, ce qui permet d'en profiter même quand il fait chaud. J'en ai beaucoup profité pendant mon congé maternité quand j'allais chercher Baptiste chez la nounou à pied. Très souvent, nous y faisons une petite halte en revenant. Baptiste aime particulièrement la rampe "de pompier" comme il dit (qu'il ne fait pas encore seul) sans parler bien sûr du toboggan ! On y joue aussi beaucoup à cache-cache (Hé oui, mine de rien, il y a beaucoup de cachettes potentielles !). Il rivalise largement avec celui des écluses ! Seul petit "bémol" pour moi, ce sont les cailloux au pied du toboggan, pas facile d'y marcher pour des petits et très salissants. »

Chloé



Un parcours santé le long de la rivière

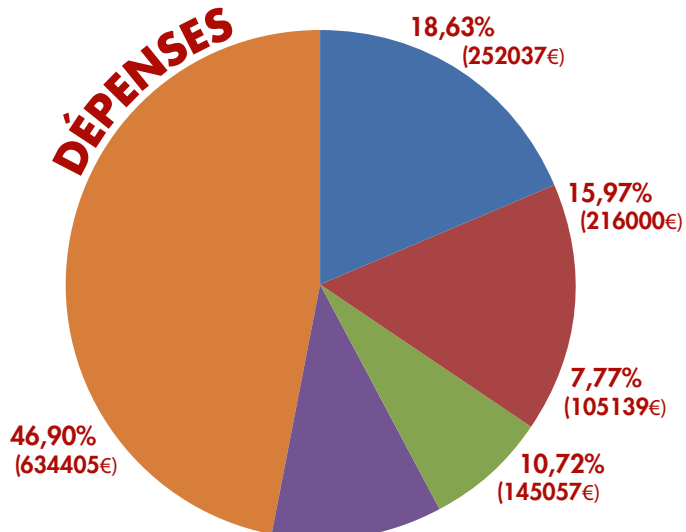
La municipalité a poursuivi la valorisation de la promenade aux écluses en faisant installer un parcours santé. Au total, ce sont 7 nouvelles structures qui permettent aux adultes et aux adolescents (plus de 14 ans ou plus d'1.40 m) d'entretenir leur forme : pas de géant, slalom/saute-mouton, haies hautes, balade à bras, banc à abdos, poutre, rameur.

L'investissement de ces différentes structures, d'un montant total de 22 589 € HT, a été subventionné à hauteur de 35% (au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, par la Préfecture de la Côte-d'Or) soit la somme de 14 683 € restant à la charge de la commune.

Sylvie Louis Arousseau



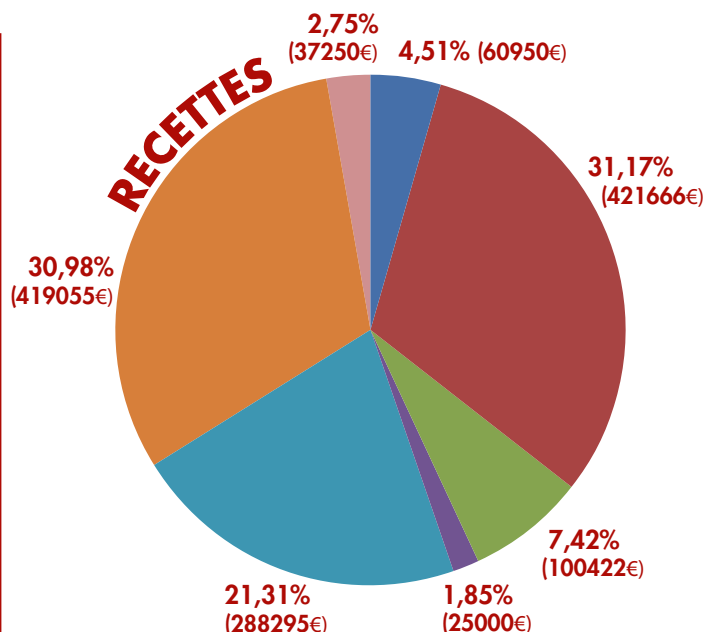
DÉPENSES



MONTANT TOTAL DÉPENSES : 1 352 638 €

- Charges à caractère général : dépenses courantes, entretien voies réseaux & bâtiments, repas périscolaires, combustibles, électricité, fournitures scolaires, assurances, télécom, fêtes et cérémonies, etc...
- Charges de personnel et charges sociales (charges moins remboursements)
- Autres charges de gestion courante (contributions organismes divers, subventions, indemnités, etc...
- Remboursement d'emprunts : capital et intérêts
- Investissements : réalisation d'études et de travaux, reports

RECETTES



MONTANT TOTAL RECETTES : 1 352 638 €

- Produits des services : facturation des repas scolaires, remboursement de frais divers, redevances occupation domaine public, droits de place, etc...
- Taxes et impôts : recettes fiscales + taxes d'urbanisme moins FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources)
- Dotations aux collectivités : DGF, DSR, DNP, compensations fiscales, etc...
- Revenus des immeubles : locations diverses
- Subventions d'investissement
- Emprunts pour la réalisation de travaux d'investissement
- Divers autres recettes : recettes exceptionnelles, remboursement par assurances, FCTVA, amortiss., OOB etc...

Bonne retraite



La réunion de rentrée scolaire s'est déroulée en présence de Cécile Staiger vice-présidente enfance jeunesse de la COVATI, des conseillers municipaux, des enseignantes, du personnel communal et de celui du service périscolaire. Le Maire a eu le plaisir de souhaiter une bonne retraite, bien méritée à Louise GARCIA qui était accompagnée pour l'occasion de son mari Fabrice. Louise est née le 23 septembre 1955 et elle a terminé sa vie professionnelle à la fin du mois de septembre.

C'est en 1976 qu'elle commence à travailler chez AML. Après 26 ans et les difficultés rencontrées par l'usine de plasturgie, elle est licenciée pour raison économique. À la recherche de travail, elle est embauchée à la mairie pour quelques remplacements à l'entretien des locaux et au service restauration scolaire en février 2003. À cette époque les repas étaient servis à la salle des fêtes dans la petite salle. Chaque jour le matériel était démonté et rangé dans des armoires dédiées à ce service ainsi que la vaisselle. La cuisine et le matériel devaient être rendus nettoyés. À la rentrée 2006, le service est assuré dans les nouveaux locaux derrière la mairie. Pendant encore un an elle fait partie du personnel de la commune. Puis c'est le Centre social qui reprend cette activité avant de rejoindre la COVATI quelques années plus tard. Après des enfants pendant quatorze ans, elle a assuré ce travail avec assiduité, gentillesse, simplicité et discrétion.

Nous lui souhaitons une bonne retraite et de partager d'agréables moments avec sa famille.

Alain GRADELET

Suite à la mise en place de notre système d'alerte à la population, vous êtes 379 habitants à vous être inscrits, ce qui est déjà très bien ! Mais nous en voulons toujours plus, et ceci dans un souci de prévention pour nos habitants. C'est pourquoi vous retrouverez le formulaire à l'adresse ci-après <http://www.til-chatel.fr/tele-alerte>

Vous pouvez rentrer votre numéro de téléphone fixe, votre numéro de portable ainsi que votre numéro de fax et vous serez joint sur tous vos numéros dans le cas d'une alerte météorologique.

Vous pouvez également nous transmettre votre adresse mail en la communiquant sur l'adresse du site internet de la Mairie tilchatel.site@gmail.com et nous ne manquerons pas de la rajouter à votre fiche télé-alerte.

Si vous êtes déjà inscrits à notre système d'alerte, n'oubliez pas de modifier votre fiche en cas de changement de numéro de téléphone !

Vous pouvez aussi nous en faire part à l'adresse mail ci-dessus ou en téléphonant au secrétariat de Mairie et nous le ferons pour vous !

Nous vous rappelons que ce service d'alerte est mis en place pour informer rapidement et personnellement tous les foyers mais aussi les commerces et établissements professionnels installés sur le territoire de la commune en cas de risques majeurs (ex. : dégradations climatiques pouvant entraîner des inondations, urgences de santé publique, incidents industriels, ...)

Quand la situation l'imposera, il vous sera adressé, directement sur votre téléphone, votre fax ou bien votre courriel, un message vous informant de la situation et des mesures à suivre pour le bon déroulement du déploiement des services de secours et d'intervention.

Audrey Flammant



S'inscrire aux alertes

Inscription au système d'alerte à la population

Nom * :

Prénom * :

Téléphone * : N° étranger, format : +33 00 00 00 00 00

Vous serez appelé pour validation par le numéro suivant : 03 80 95 04 61

Inscription : ☐ permanente ☐ temporaire

Code postal * :

Ville * :

Adresse * : ex : 17 bis rue nationale

Les champs avec * sont obligatoires.

Valider **Effacer**

Annuler cette inscription

Ces informations sont exclusivement destinées à la Mairie de Til-Châtel pour le système d'alerte à la population. Comme prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant, droit que vous pouvez exercer à tout moment en adressant votre demande à :

Mairie de Til-Châtel
3 rue de l'Annil - 21120 Til-Châtel
Tél. : 03 80 95 04 61

Borne de recharge pour voiture électrique



Dans le cadre des réflexions engagées par les collectivités en faveur de la transition énergétique et notamment dans le domaine de la mobilité, la Région Bourgogne Franche-Comté et le SICECO se sont positionnés en faveur du véhicule électrique. La Région a élaboré et validé un schéma régional de déploiement des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Le SICECO a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage de la construction de ces infrastructures et d'assurer leur gestion sur le long terme.

La première phase de déploiement correspond à l'installation d'environ 50 bornes d'ici à fin 2017 dans tout le département.

Ainsi le SICECO a reçu l'accord pour l'installation d'une borne de 22 kVA sur pied. L'entreprise SPIE a été chargée de la pose de cette borne à Til-Châtel, sur le parking en bordure de la route de Langres en septembre 2017.

Une charge complète (1 heure) coûtera 5€ payable par carte bancaire.

La mise en service se fera courant novembre 2017.

Ludvine Patarin



Face aux multiples dispositifs d'aide ainsi qu'aux normes et labels en constante évolution, il est parfois difficile de s'y retrouver pour un particulier qui veut réaliser des travaux dans son logement. Afin de faciliter les démarches, le Pays Seine-et-Tilles-en-Bourgogne a mis en place depuis le début du mois d'avril pour une durée de 3 ans « Point Réno » une plateforme de rénovation de l'habitat.

Il s'agit d'aider les particuliers à définir leur projet, de visiter (si nécessaire) et de dresser un état des lieux du logement, de faire des préconisations de travaux adaptées, d'aider le particulier dans la consultation et le choix des entreprises, de le conseiller sur les dispositifs financiers existants à mobiliser... Les habitants peuvent se rendre à l'une des permanences organisées chaque semaine sur le territoire où des spécialistes de l'habitat les accueilleront et étudieront avec eux leurs projets de rénovation.

À qui s'adresse la plateforme ?

À toute personne ayant un projet de travaux dans son logement et ayant besoin d'un conseil.

Votre commune est-elle concernée ?

Sont concernées les 66 communes du territoire du Pays Seine-et-Tilles-en-Bourgogne (secteurs d'Is-sur-Tille, Selongey, Grancey-le-Château, Messigny-et-Vantoux, St-Seine-l'Abbaye).

Qui contacter ?

Le cabinet URBANIS, missionné par le Pays pour animer « Point Réno » et accompagner les particuliers.

URBANIS • 56 avenue du Drapeau • 21000 DIJON • dijon@urbanis.fr

Permanences téléphoniques au 03 80 71 17 12 du lundi au vendredi (9h-13h/14h-18h)

Programme des permanences (début le 13 mai)

1^{er} vendredi du mois : Is-sur-Tille (Covati) de 13h30 à 16h30

2^e vendredi du mois : Messigny-et-Vantoux (4 bis rue des écoles) de 10h30 à 12h30 et Is-sur-Tille (Covati) de 13h30 à 15h30

3^e vendredi du mois : Grancey-le-Château (Mairie) de 10h30 à 12h30 et Selongey (Point info service) de 13h30 à 16h30

4^e vendredi du mois : Saint-Seine-l'Abbaye (médiathèque) de 10h30 à 12h30 et Is-sur-Tille (Covati) de 13h30 à 15h30.

Les partenaires financiers de **Point Réno** sont l'Europe (FEDER), l'ADEME, la Région, l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et le Conseil Départemental.



Bibliothèque municipale



La bibliothèque municipale de Til-Châtel vous accueille :

En période scolaire

Le mercredi : 15h-18h • Le samedi : 9h30-11h30

Hors période scolaire

Le mercredi : 15h-17h30 • Le samedi : 10h-11h30

Venez profiter d'un endroit calme et agréable le mercredi après-midi et le samedi matin pour faire un brin de lecture... Nous vous attendons !

Lors du deuxième semestre de l'année scolaire 2016-2017, deux ateliers pour les enfants ont été proposés au sein de la Bibliothèque : "recyclage de livres désherbés" et "kamishibai - théâtre d'images japonais"... Une réussite !!!

Pour l'année à venir, un programme d'animations encore plus chargé... : Atelier "le chapeau de sorcière" • Atelier décorations de Noël • Atelier flocons • Atelier fleurs et pots de fleurs • Atelier pisciculture

Et toujours des kamishibai, des expositions, des nouveautés littéraires...

Delphine Brocard



Mise en conformité de l'ensemble hydraulique des Terrières

Dans un courrier reçu en mairie le 11 janvier 2014 la Préfecture demande à la commune de se mettre en conformité avec les nouvelles obligations de la loi sur l'eau.

Cette dernière impose de maintenir dans les cours d'eau, en l'occurrence l'Ignon au niveau du vannage des Ecluses et le ruisseau Pont Rion, en aval immédiat de tous les ouvrages un débit minimal garantissant en permanence la vie, la reproduction et la circulation des espèces aquatiques. Il nous est demandé conformément à l'article L214-17 du code de l'environnement d'en assurer également la continuité écologique de ce tronçon. Ce courrier nous informait également des aides financières et techniques possibles.

Après une réunion d'information avec les riverains le 19 septembre 2016, le conseil municipal prend une délibération le mois suivant pour conduire une étude dont les objectifs y sont énumérés. Le cabinet ARTELIA est retenu pour un montant de 22 800 € financés à 80% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 10% par le SITIV (Syndicat

Intercommunal de la Tille Ignon et Venelle) et 10% par la commune.

Une réunion de lancement s'est déroulée en mairie de Til-Châtel avec les membres du comité de pilotage (Vincent Gatteaut, Robert Martin, Alain Millot et André Voisin) qui représentent les habitants. Lors de cette rencontre le bureau d'étude a présenté le contexte réglementaire et le déroulement de la mission qui tiendra compte des attentes de la commune et des riverains.

Le planning de l'étude prévoyait la présentation en comité de pilotage d'un diagnostic relatif aux ouvrages et aux contraintes locales en septembre. À ce jour il est reporté en novembre avec une proposition de plaquette à diffuser aux habitants.

Alain Gradelet

Transport à la personne

Vous avez besoin de :

- **Faire vos courses**
(prise en charge de vos courses jusqu'à votre porte)
- **Vous rendre à la pharmacie,**
- **Vous rendre chez le médecin...**

**Bénéficiez du service
de transport à la personne
d'Escale 21 !**

Ce service est proposé depuis le 13/03/2017 sur la commune de Til-Châtel, aux personnes de plus de 65 ans.

Pour toutes courses ou rendez-vous locaux, les transports sont le vendredi matin et totalement GRATUITS.

Pour les rendez-vous sur Dijon ce service est proposé tous les après-midi sauf le mercredi (12 € pour un aller-retour).

N'hésitez pas à contacter Escale 21
pour tous renseignements ou inscriptions au 09.84.54.37.71





Travaux

L'année 2016/2017 ainsi que la période estivale ont été marquées par de nombreux travaux au sein du groupe scolaire Henri Mathieu. Ces travaux ont concerné le renforcement de la sécurité, l'économie d'énergie et un plus grand chantier de transformation afin de permettre l'ouverture d'une 5^e classe en élémentaire pour la rentrée.

• Installation des visiophones

Pendant les vacances de février, des visiophones ont été installés par l'entreprise Bastianelli de Villecomte permettant ainsi de garder les portes fermées en-dehors des horaires d'accueil de l'école. Désirant conserver les structures actuelles, des modifications ont été apportées sur l'imposante porte d'entrée.

Cet investissement a coûté à la commune 6 332€^{HT}, subventionné à 50% par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre de la mise en sécurité des établissements scolaires.



• Mise en service des clés numériques

Pendant l'été, l'entreprise Integral Systeme de Couternon est intervenue sur toutes les portes du groupe scolaire donnant accès sur l'extérieur pour modifier les serrures. Les clés traditionnelles ont été remplacées par des transpondeurs (clés numériques). Ces clés sécurisent l'accès aux bâtiments de l'intérieur comme de l'extérieur. Elles sont gérées grâce à un logiciel, paramétrées individuellement les rendant uniques. Le coût de cet investissement pour la commune est de 11 909 €^{HT} subventionné à 50 % dans le cadre de la mise en sécurité des établissements scolaires.



• Travaux de création d'une 5^e classe à l'école élémentaire

Pour la rentrée des classes 2017/2018, l'effectif étant toujours croissant, la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale) a décidé l'ouverture d'une 5^e classe en élémentaire. Pour rendre ce projet possible, le maire et les conseillers municipaux ont dû réfléchir à toutes les solutions envisageables : construire un nouveau groupe scolaire, construire une classe sous le préau, louer une construction modulaire... Le choix s'est porté sur la solution la mieux adaptée compte tenu des délais de réalisation très courts, et bien sûr la moins onéreuse, c'est-à-dire la réhabilitation de la salle informatique en salle de classe. Pour cela, il a fallu que la commission de sécurité fasse une visite et nous fournisse un rapport contenant la liste des travaux de mise aux normes obligatoires (isolation anti feu, réouverture et mise aux normes de l'ancien escalier, installation d'une fenêtre de désenfumage...).

Pour effectuer ces travaux il a fallu faire appel à un cabinet d'architecture. Le dossier a été confié à M. Rosaz du cabinet Plan de Vol de Mâcon qui a géré les appels d'offres et le chantier.

Malgré les délais très courts pour effectuer ces travaux (entre le 10 juillet et le 25 août) et la période de vacances, des entreprises ont accepté de relever le défi.

L'entreprise Malec de Ruffey-les-Echirey s'est occupée de l'habillage des murs de l'escalier en placo isolant protection spéciale contre les incendies, ainsi que de l'installation de 2 portes coupe-feu (en bas et en haut de l'escalier intérieur), et de la rénovation de l'escalier.

L'entreprise Lasserteux de Savigny-le-Sec a remis aux normes l'électricité, installé et remplacé des blocs d'issue de secours. L'entreprise Innov Acier de Dijon a renforcé la rambarde de l'escalier et posé la fenêtre de désenfumage.

Toutes ces entreprises ont travaillé avec efficacité et professionnalisme pour que tout soit fini dans les délais, pour réaliser la réception des travaux dans les temps c'est-à-dire le 25 août sans réserve.

La commission de sécurité est revenue le 28 août et a validé les travaux pour l'utilisation de cette pièce en nouvelle salle de classe. Ce même jour l'inspecteur de l'Éducation Nationale a confirmé l'ouverture de cette 5^e classe après sa visite.

Les travaux terminés, les employés communaux ont travaillé d'arrache-pied car il leur restait moins de 2 semaines pour que l'école soit prête à accueillir les enfants le 4 septembre (déménagement de classes, voyage à la déchèterie, montage de meubles pour la nouvelle classe, ménage...). Un grand merci à eux !

Le défi était important et cela a procuré quelques sueurs froides à M. le maire et aux adjoints, malgré le soleil de l'été, mais il a été gagné...

Les travaux ont coûté à la mairie 32 899 €^{HT} subventionné à hauteur de 21 000 € (DETR et Conseil Départemental). L'aménagement de la nouvelle classe a coûté 1 975 € pour le mobilier.

• L'entreprise IDEPELEC de Til-Châtel a remplacé et rajouté les lampes extérieures par des lampes à détection de mouvement, ce qui permettra d'effectuer des économies d'énergie.



- L'entreprise Bastianelli de Villecomte a installé une alarme anti-intrusion au son différent de l'alarme incendie. Cette alarme est déclenchable à distance grâce à des boîtiers portables mis à disposition de chaque enseignant et du personnel scolaire et périscolaire.
- Achat de 4 petits vélos pour l'école maternelle afin de renouveler progressivement le parc actuel.
- Installation d'anti-pince doigts aux portes du périscolaire et près des petits bancs dans l'entrée de l'école maternelle.



Changement au restaurant scolaire

À la rentrée 2017, la compétence restauration scolaire est transférée à la Covati afin qu'elle puisse être associée à la compétence enfance-jeunesse.

Cela facilitera la gestion du temps méridien par une seule entité : la communauté de communes. Un tarif de 3,20 € (5,50 € pour les élèves résidant à l'extérieur de la Covati) par repas a été voté en conseil communautaire pour le territoire, et il n'y aura plus qu'une facture unique regroupant les frais de cantine et les frais périscolaire. Le prestataire fournisseur de repas SHCB ne changera pas cette année à Til-Châtel car le contrat signé avec lui en 2015 court sur 3 années. La gestion des repas reste également inchangée, les inscriptions et désinscriptions se pratiquent toujours auprès du personnel de la Covati.

Le groupe scolaire en chiffres

Rentrée 2017/2018 :

104 élèves en élémentaire répartis en **5** classes

74 élèves en maternelle répartis en **3** classes

12107 repas servis pendant l'année 2016/2017

Anne Maloubier





La commune élabore son Plan Local d'Urbanisme

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme qui a été révisé en 2003 mais ne correspond plus aux exigences réglementaires actuellement en vigueur. Un nouveau PLU est en cours d'élaboration.

Le **Plan Local d'Urbanisme** est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, établit un **projet global d'urbanisme et d'aménagement** et fixe en conséquence les **règles générales d'utilisation du sol** sur le territoire considéré. Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

L'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme fait l'objet d'une concertation avec la population.

Les élus ont débattu des orientations du projet d'aménagement et de développement durable le 15 mars 2017.

Le projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune s'articule autour de **6 axes fondamentaux**. Ces axes ne sont pas classés par ordre de priorité et ont été débattus au sein du conseil municipal.

- Préserver et entretenir l'identité villageoise en permettant un développement urbain maîtrisé.
- Mettre en adéquation les équipements publics avec la

population attendue.

- Protéger les biens et les personnes des risques naturels et technologiques connus.
- Préserver et valoriser le cadre paysager.
- Préserver la biodiversité.
- Pérenniser les activités économiques existantes et permettre l'implantation de nouvelles activités.

Le PLU sera dimensionné pour 66 logements environ soit 171 personnes supplémentaires, soit 1250 habitants dans 15 ans.

La commune souhaite également, par le biais de son PLU :

- renforcer ses équipements publics (cimetière et station d'épuration) ;
- permettre un projet commercial en entrée d'agglomération (en bordure de la RD 974 au sud du bourg) ;
- pérenniser les activités économiques existantes ;
- préserver les terres agricoles.

Toutes les études produites par le bureau d'études sont à votre disposition en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

Un registre disponible en mairie permet d'inscrire vos remarques, souhaits et suggestions.

Cabinet IAD

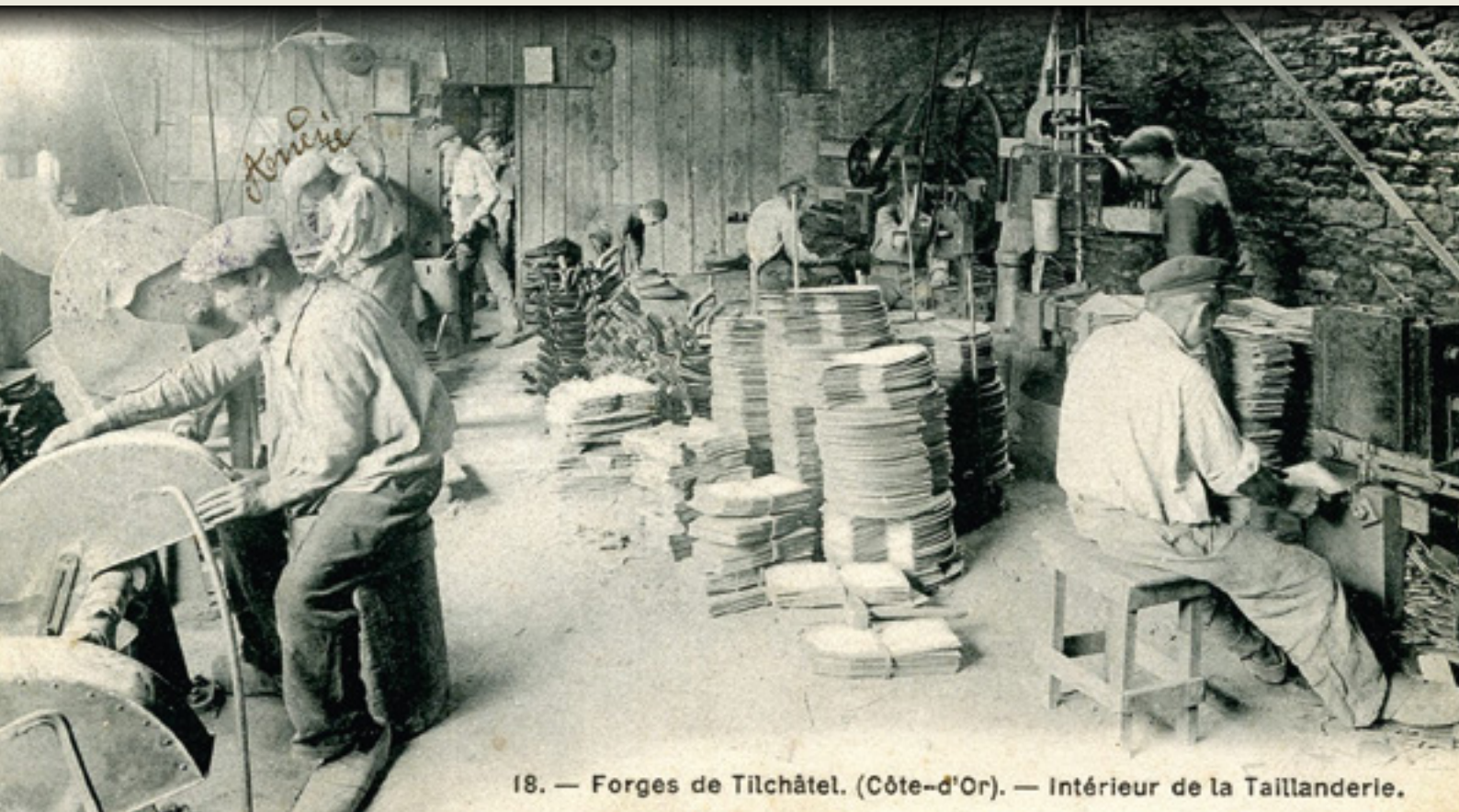
en charge de la future révision du PLU

«Préserver et entretenir l'identité villageoise en permettant un développement urbain maîtrisé»





La forge a été construite suivant un bail passé à Pierre de Ville par M. Du Chatelet, Marquis de Til-Châtel, devant Maître Heudelet, notaire à Dijon le 11 juin 1644 moyennant 6000 livres par an...



De 1659 à 1700, le marquisat de Til-Châtel passe par de nombreuses tribulations et la forge en fait partie.

Pour recouvrir aux dettes contractées par M. Du Chatelet, le marquisat de Til-Châtel est vendu par décret et adjugé le 7 avril 1661 à M. Claude Du Housset, conseiller du roi, demeurant à Paris et marié à Mme Marie D'Aguesseau.

M. Du Housset décède à Paris au mois de septembre 1685 sans laisser d'héritier.

Le marquisat de Til-Châtel est racheté **le 15 juillet 1700** par Mme Marie D'Aguesseau, veuve de M. Du Housset à Mme Marie Bonneau De Rubel (légataire universelle de M. Du Housset).

À sa mort, le **1^{er} février 1704**, Mme Marie D'Aguesseau lègue le marquisat de Til-Châtel, dont la forge, à M. Charles De Saulx-Tavannes, Pair de France.

La forge de Til-Châtel restera la propriété de la famille Saulx-Tavannes **de 1704 à 1793**.

Après séquestre, elle est vendue aux enchères, ainsi que le haut fourneau, au nom de la République Française (le 2 pluviôse an cinq).

Adjugée à 54 500 francs plus les charges à M. Julien Pierre Robert, maître de forges à Courtivron, et à M. Jean-Baptiste Robert, secrétaire de la commission des armes et poudres, demeurant à Paris.

Revendue le **29 septembre 1820** à M. Antoine Noël, maître de forges à Til-Châtel, pour le prix de 100 000 francs devant Maître Muteau fils, notaire à Til-Châtel.

Vendue de nouveau **en 1843** à M. Jean-François Auguste

Robert, maître de forges à Til-Châtel et à Mme Louise Elisabeth Noël, son épouse, par Mr Antoine Noël au prix de 30 000 francs

Par acte passé le **7 juillet 1855**, devant Maître Blondel, notaire à Dijon, M. Jean François Ignace Auguste Robert, vend les usines de Til-Châtel et toutes les dépendances à la société Thoureau et Cie, représentée par Mr Paul Thoureau, son gérant, domicilié à Dijon pour un prix de 50 600 francs. Lors de la faillite de 1861, la forge de Til-Châtel appartient à la société des forges et des hauts fourneaux de la Côte-d'Or, dont le siège se trouve à Dijon, et qui est gérée par Mr Paul Thoureau.

Elle est vendue aux enchères au titre du 4^e lot, sans le haut fourneau, en la chambre des notaires de Dijon le **15 janvier 1862**, et adjugée à 25 000 francs à M. Claude Javelier, marié à Mme Césarine Fremiot venant de Remiremont (dans les Vosges) où il était marchand de fer.

La famille Javelier-Fremiot l'exploite jusqu'en 1866, date à laquelle M. Javelier décède.

En 1867, Mme Césarine Fremiot épouse en secondes nocces Mr Adolphe Perrin.

De 1895 à 1920, ce sont M. Adolphe Perrin et fils qui exploitent la Forge jusqu'au décès de M. Perrin père en 1920.

De 1921 à 1928, son fils M. Alfred Perrin continue l'exploitation jusqu'à sa mort, sans laisser d'enfant.

De 1929 à 1933 ce sont les héritiers de M. Adolphe Perrin qui poursuivent l'exploitation, et en 1934, naît la Société

Anonyme des Etablissements Perrin en exécution de dispositions testamentaires.

De 1934 à 1976, la présidence du Conseil d'Administration de la Société nouvellement créée, est assurée par les petits et arrières petits-enfants de M. Claude Javelier et en particulier par M. Fernand Javelier et sa nièce Mme Andrée Adam.

En 1977 et jusqu'en 1983, la SA des Etablissements Perrin est dirigée par M. Alain Perrin, arrière petit neveu de M. Adolphe Perrin, jusqu'à son décès en 1983.

En 1983, M. Claude Perrin, frère d'Alain, prend la relève. Depuis 1992, M. Eric Perrin, fils d'Alain Perrin est l'actuel Président Directeur Général de l'entreprise.

Pour la petite histoire...

(D'après les écrits de Mr Paul Perrin, ancien Directeur)

Un extrait du terrier (« inventaire » de la seigneurie de Til-Châtel) dressé en 1559, précise la répartition de l'usage des rivières et du droit de pêche entre le seigneur et les habitants.

En Côte-d'Or, les 54 hauts fourneaux et 42 forges encore en activité vers 1840, étaient condamnés, à court ou moyen terme, à la reconversion, à la fermeture ou à la faillite, par la révolution industrielle du 19^{ème} siècle, en raison de l'absence totale de houille dans la région et de l'évolution des techniques.

Les forges et hauts fourneaux de 1840, n'utilisaient que le fil de l'eau comme énergie et le charbon végétal comme combustible. Leur consommation de bois atteignait le quart de la production forestière régionale.

Grâce à la machine à vapeur, la nouvelle industrie du fer s'est implantée dans les régions pourvues à la fois de houille et de minerai de fer.

Un siècle plus tôt, cette industrie était très compétitive. Maîtres ouvriers, forgerons de nos régions, sont partis en 1738 pour fonder une industrie du fer au Canada, à côté de la ville toute française de Trois-Rivières.

Les personnes parties au Canada sont : M.M. Joseph Aubry de St-Broing-les-Moines, Antoine Petit de Duesme, Jean et Simon Aubry de Châtillon-sur-Seine, Pierre Chaillot de Seurre, Nicolas Champagne de Dancevoir, Jean Dautel de St-Seine-sur-Vingeanne, Jean Baptiste Delorme dit Deslaurier de Til-Châtel, Laurent Girardeau de Colmier-le-Haut, François Godard de Rochefort, Jean Montenet de Nesle, Pierre Marchand de Pierrefix et Louis Tortochaux de Vaux-Saules.

En Côte-d'Or, l'industrie du fer était restée artisanale, d'où un déclin rapide face à la concurrence et à l'évolution des techniques.

Charbon de terre et coke de houille contre charbon de bois, machine à vapeur contre roue à aubes.

En 1844, le bois vaut entre 150 et 170 francs la tonne dans le Châtillonnais, et dans l'arrondissement de Dijon, on le paie 210 francs, alors qu'à Til-Châtel il vaudra 330 francs 3 ans plus tard.

Dans sa description du Duché de Bourgogne en 1847 Courtépée (historien), écrit que les droits qui frappent les produits finis sont élevés, car ils sont perçus à chaque entrée en province voisine.

Les fers ne peuvent passer à l'étranger que par Marseille où ils arrivent après avoir payés des droits énormes, ce qui les empêche de soutenir la concurrence avec les fers de Suède et de la Russie.

Ces fers étrangers font un tort considérable à notre commerce intérieur car ils peuvent se donner à Marseille ou à Beaucaille à meilleur prix que les nôtres, et qu'ils ne paient pas de droits

d'entrée dans nos ports.

Pourtant, à la forge de Til-Châtel, une turbine hydraulique tourne depuis 1861, la soufflerie est moderne et le haut fourneau est arrêté pour réduire les coûts.

Dans le haut fourneau de Til-Châtel, on traitait un mélange de minerai de Marsannay-le-Bois (mine en roche) de la Vingeanne (en poussière) et de Magny-St-Médard (en grains), ce qui donnait des fontes de très bonne qualité mais entraînait des frais de transport considérables et une grande dispersion des efforts. Il était effectivement d'usage que le maître de forge exploite lui-même les minières et lave son minerai.

En raison des obligations imposées par la loi de 1810, les terrains dans lesquels a été exploité le minerai, devaient être rendus à leur destination première, une fois les mines épuisées : reboisement lorsqu'il s'agissait d'une forêt, remise en état des terres lorsqu'il s'agissait de culture ou de pâturage.

Dès son arrivée en 1862, M. Claude Javelier fait construire une fonderie d'acier au Creuset, chauffée sur feu de coke et, grâce au chemin de fer qui dessert Dijon. Les feux de la forge sont dorénavant entretenus à la houille des mines de St Etienne, qui est acheminée par la route jusqu'à Til-Châtel.

On continue de fournir aux couteliers, les aciers fins forgés dont ils ont besoin, aciers tirés de lingots fondus au Creuset. Dans le même temps, M. Claude Javelier, qui est surtout un négociant, se lance dans le commerce d'outils en acier de qualité comme les faux, faucilles, pelles, marteaux et enclumes.

C'est dans cette optique, qu'en 1864, il achète pour la revente 36 590 francs de faux et en même temps, fait venir des pierres à aiguiser d'Italie.

Courant de l'année 1866, on commence à fabriquer des ébauches de socs pour charrues.

Les produits sont vendus en Belgique dès 1864, en Algérie en 1866, et à partir de 1869 on s'attaque au marché italien. Vers 1890, M. Adolphe Perrin et son fils Alfred, commencent à fabriquer des outils à main et des pièces détachées de machines agricoles, certains déjà commercialisés depuis longtemps comme les pelles de terrassiers ou de mines, bèches de jardiniers et versoirs de charrues.

On s'équipe pour les fabriquer en tôle d'acier laminé.

Dix ans plus tard, on installe un moteur à gaz qui permet, pour la première fois, de faire tourner certains ateliers toute l'année, que la rivière soit en crue ou non. Une 2^e turbine hydraulique remplace la roue à aubes et l'on installe aussi la 1^{ère} dynamo pour éclairer à l'électricité les logements industriels et commerciaux.

Auparavant, l'usine était mise au chômage quand la rivière manquait d'eau.

Les ouvriers forgerons, qui étaient pour la plupart des petits exploitants agricoles, retournaient travailler leurs terres pendant la sécheresse. D'autres étaient affectés à des travaux agricoles autour de l'usine où l'on cultivait à l'époque, du houblon, de l'avoine et la fenaison car il y avait plusieurs chevaux à nourrir.

En 1913, on fait venir d'Amérique, les premières presses d'emboutissage modernes et en 1914, une machine à vapeur remplace le moteur à gaz.

La fabrication d'acier fondu est arrêtée pendant la première guerre mondiale, parce que tous les aciéristes ont été mobilisés et l'usine tourne en priorité pour fabriquer des pelles destinées aux combattants des tranchées. En 1918, on compte 80 salariés hommes et femmes.

En 1922, M. Alfred Perrin fait démolir la fonderie d'acier,



démonter les marteaux et leurs roues à aubes, pour installer à leur place un petit train de laminoir de tôles à chaud et des moteurs d'entraînement dont une turbine hydraulique et un moteur diesel.

Les marteaux se sont définitivement tus en 1921, car les aciers spéciaux ont fait leur apparition et l'acier fondu ordinaire a fait son temps.

Depuis 1922, le programme de fabrication est resté sensiblement le même mais les moyens de production ont été modernisés dès 1967 par M. Alain Perrin.

Après plus d'un demi-siècle de durs travaux, le laminoir à tôles n'étant plus productif, est définitivement arrêté courant 1981.

La tôle nécessaire aux diverses fabrications est approvisionnée pour l'essentiel, en bobines de 3 à 6 tonnes. Ces dernières sont d'abord déroulées et ensuite la tôle est planée, puis pour finir, découpée suivant les besoins.

Ces opérations successives se font automatiquement sous un ensemble appelé « chaîne de déroulage ». Pour certains besoins, on travaille aussi l'aluminium en feuilles.

Les produits fabriqués sont maintenant distribués dans la France entière ainsi que dans tous les pays européens.

Aujourd'hui, la société dispose d'un outil industriel performant intégrant la dernière technologie de production, notamment une chaîne de démoulage et de découpage haut débit, des presses, des tours, des robots de soudage et une chaîne de peinture hydrosoluble.

Elle emploie 23 personnes pour un chiffre d'affaires de 2,5 à 4 millions d'euros par an.

> www.outilsperrein.com

Christine Marciano

Sources : Lina Perrin, Jean Perrin



Classement de l'arrivée des ballons du 14 juillet 2017



Vous trouverez ci-après le classement de toutes les cartes qui nous ont été retournées en date du 05 octobre 2017.

La distance est calculée par Mappy.

- 1) Esteban Beudet, carte trouvée à Valeyres-sous-Ursins (Suisse) par M. Jean-Daniel Mieville, soit 233 kms
- 2) Loïs Duthu, carte trouvée à La Cluse et Mijoux (Doubs) par M. Christophe Leger, soit 185 kms
- 3) Thomas Gourrier, carte trouvée à Pontarlier (Doubs) par M. Gérard Stab, soit 179 kms
- 4) Youssef Kilinc, carte trouvée à Dommartin (Doubs) par M. Anthony Defert, soit 175 kms
- 5) Jules Aubertin, carte trouvée à Dommartin (Doubs) par M. Louis Poirier-Mauban, soit 175 kms
- 6) Inès El Yaccoubi, carte trouvée à Villers-sous-Montrond (Doubs) par Antoine et Agathe, soit 135 kms
- 7) Salma El Yaccoubi, carte trouvée à Villers-sous-Montrond (Doubs) par Mme Clara Franceschini, soit 135 kms
- 8) Arthur Milliere, carte trouvée à Ferrières-les-Bois (Doubs) par Mme Sylvie Koeller, soit 103 kms
- 9) Rémi Mairet, carte trouvée à Ferrières-les-Bois (Doubs) par M. Gérard Beaulier, soit 103 kms
- 10) Nolan Girault, carte trouvée à Lantenne-Vertière (Doubs) par Mme Justine Gruet, soit 101 kms
- 11) Prune Mateuf, carte trouvée à La Loge (Haute-Saône) par M. Vincent Maret, soit 44 kms
- 12) Lily Rose Clivet, carte trouvée à Essertenne-et-Cecey (Haute-Saône) par M. Emmanuel Mandigon, soit 31 kms
- 13) Medhi Flattot, carte trouvée à Renève (Côte-d'Or) par M. Nicolas Deulvot, soit 26 kms
- 14) Laly Patarin, carte trouvée à Champagne-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) par M. Eric Guelaud, soit 22 kms
- 15) Séraphin Foissey, carte trouvée à Blagny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) par M. Lucas Fischer, soit 21 kms

Les 3 premiers enfants ont été conviés à la Mairie, un petit cadeau leur a été remis ainsi qu'aux personnes ayant renvoyé leur carte. Les 12 autres personnes ont reçu une lettre de remerciement.

Concours des maisons fleuries 2017



Les 3 participants au Concours des maisons fleuries seront récompensés lors des vœux de la Municipalité. Préparez vos bûches et vos arrosoirs, nous vous attendons nombreux au concours 2018 !

Concours départemental des villes et villages fleuris



La Commune va établir un plan d'ornement, de mise en valeur de l'environnement paysager, et participera au concours départemental du fleurissement des communes en 2018.

Bennes à verre



Des bennes à verre sont à votre disposition aux points de dépôts suivants : Salle des fêtes • Terrain de pétanque • Rue des Tanneries • Ruelle de la Reculée

Pour information, ci-après le tonnage du verre récupéré sur la commune de janvier à août 2017 > Salle des fêtes : 7,560T • Terrain de boules : 5,660T • Ruelle de la Reculée : 3,300T Rue des Tanneries : 4,800T

Rappel

Le règlement sanitaire départemental en son article 80, demande à l'autorité municipale de fixer les conditions de collecte des ordures ménagères et celle de la collecte sélective des matériaux de récupération.

L'article 2 de l'arrêté municipal du 10 octobre 2011 stipule : *"Il est interdit de laisser en permanence les poubelles sur le domaine public, en particulier les trottoirs. Les poubelles et conteneurs destinés à la collecte des ordures ménagères doivent être déposés de telle sorte qu'ils n'entravent pas la libre circulation des piétons et des véhicules sur la voie publique. Ils ne doivent en aucun cas gêner l'accès des propriétés privées qui devra être préservé en permanence. Tout dépôt à proximité d'une bouche d'incendie est interdit"*.

Ampoules à led



Afin de sensibiliser les ménages aux économies d'énergie, le pays Seine et Tille met gratuitement à la disposition des habitants des ampoules à LED. Pour en obtenir, il vous suffit de venir en Mairie avec 1 ampoule à incandescence. Celle-ci vous sera échangée contre une ampoule à LED 60 W (dans la limite de 2 ampoules par foyer).

Audrey Flammant

C'est en 1977 que Le Foyer Rural a été créé afin de permettre à la municipalité de bénéficier de subventions pour la construction de la salle des fêtes (construite elle en 1982). Dès cette époque, des sorties au ski sont organisées...



Un peu d'histoire...

Rapidement, l'idée d'organiser un carnaval germe dans les têtes... Un brin de génie, quelques volontaires motivés, beaucoup de doigts agiles... Voilà comment jusqu'en 1996, le carnaval du Foyer Rural de Til-Châtel fut une véritable institution ! Des chars, fabriqués pour l'occasion, défilaient dans le village et la journée s'achevait avec un repas et une soirée dansante. En attendant que la salle des fêtes soit construite et puisse accueillir les festivités, les premières soirées dansantes se déroulèrent dans des hangars agricoles transformés pour l'occasion en salle de réception champêtre... Plutôt rudimentaire... mais l'ambiance était au rendez-vous ! Pour assurer la réussite du carnaval, tout le village était mobilisé. Un char était réalisé par le Foyer Rural et d'autres chars par des habitants de Til-Châtel.

Le dernier carnaval a eu lieu en 1996 et la dernière soirée dansante en 2002... Faute de participants.

Le Foyer Rural est aussi à l'origine de la création du terrain de boules dans les années 1977-1978.

En 1999, cette activité a pris son indépendance en créant une association nommée « Les amis de la pétanque ».

Le 27 septembre 1985 est le jour de l'inauguration du terrain de tennis. Pendant plusieurs années des tournois de plusieurs jours seront organisés suivis de soirées barbecues. Le terrain de tennis s'étant vite dégradé, il a été refait en 2010.

Au fur et à mesure des années, les activités proposées par le Foyer Rural se sont multipliées : gymnastique pour adultes et enfants, tennis de table, cours de country, jeux de table pour les anciens et plus récemment un groupe de chant pour enfants « les Energy Girls ».

En Avril 2007, Le Foyer Rural et les Amis de la pétanque se sont chargés de la réhabilitation du rez-de-chaussée de la maison située rue de l'église juste à côté du terrain de pétanque, pour en faire une salle de réunion.

Une nouvelle équipe au Foyer Rural

Le 4 mars 2017, les membres du Foyer Rural se sont réunis en Assemblée Générale pour élire la nouvelle équipe :

Gérard Lavoignat, président
Pierre Girard, vice-président
Annick Aubertin, trésorière

Jean-Michel Cautain, trésorier adjoint
Evelyne Schummer, secrétaire
Dominique Tortelier, secrétaire-adjointe
Robert Petitguyot, administrateur
Daniel Girard, administrateur
Géraldine Vaudrit, administratrice
Pascaline Guiblain, administratrice
Estelle Martin, administratrice
Marjorie Dessolle, administratrice
Lorène Lambert, administratrice
Gérard Olivier, administrateur

Les activités actuelles du Foyer Rural

Le prix de l'adhésion annuelle est de 8€.

Une centaine d'adhérents bénéficient de nombreuses activités proposées par le Foyer Rural :

• **Gymnastique pour adultes avec Anne Turina**

les lundis de 18h20 à 19h20. 11 adhérents en 2016-2017.
Tél. A. Turina 06 78 53 48 16, A. Aubertin 06 89 64 65 47

• **Danse Country avec Anne Turina**

Les lundis de 19h30 à 21h30. 30 adhérents en 2016-2017.
Tél. A. Turina 06 78 53 48 16, A. Aubertin 06 89 64 65 47

• **Tennis de table avec Jean-Michel Cautain et Gérard Olivier**

Les mardis soirs de 19h à 21h. 27 adhérents en 2016-2017.
Tél. J.M. Cautain 06 40 68 40 69, G. Olivier 06 31 00 31 44

• **Jeux de table, jeux de société avec Evelyne Schummer**

Le jeudi, tous les 15 jours, de 14h à 17h. 18 adhérents en 2016-2017. Tél. 06 60 50 44 52

• **Chant pour enfants « Energy Girls » avec Géraldine Vaudrit**

Le mercredi, tous les 15 jours, pour les 6-9 ans et le mercredi tous les 15 jours pour les 10-12 ans. 8 adhérents.

Tél. 06 70 63 46 80

• **Tennis**

Adhésion à l'année ou paiement à l'heure (3€/heure, s'adresser à la Boulangerie)

Tél. D. Girard 06 74 67 22 63, P. Guiblain 06 20 60 25 28
Pour plus de renseignements sur les activités de l'année 2017-2018 (horaires, tarifs, lieux...), merci de vous adresser aux différents numéros de téléphone indiqués.

Ludivine Patarin

Recette : Cannelés bordelais

Faites profiter le village de vos talents culinaires en nous adressant, par courrier ou par email accompagnés d'une photo, votre recette préférée !



INGRÉDIENTS

½ litre de lait • 2 œufs entiers et 2 jaunes d'œuf • 1 gousse de vanille • 1 cuillère à soupe de rhum • 100g de farine • 200 g de sucre • 50 g de beurre

PRÉPARATION

Faire bouillir le lait avec la vanille et le beurre. Pendant ce temps, mélanger la farine, le sucre puis incorporer les œufs d'un seul coup, verser ensuite le lait bouillant. Mélanger doucement afin d'obtenir une pâte fluide comme une pâte à crêpes, laissez refroidir, puis ajouter le rhum. Placer au réfrigérateur 1 heure.

Préchauffer le four à thermostat 10 (270°) avec la tôle sur laquelle cuiront les cannelés.

Verser la pâte bien refroidie dans les moules beurrés, en ne les remplissant qu'à moitié. Rapidement, disposer les cannelés sur la tôle du four chaud thermostat 10 pendant 5 mn, puis baisser le thermostat à 6 (180°) et continuer la cuisson pendant 1 heure : le cannelé doit avoir une croûte brune et un intérieur bien moelleux. Démouler encore chaud.

Audrey Flammant

Agenda des manifestations

AFM TÉLÉTHON



Tous les 2 ans, le CCAS en collaboration avec les Associations du village et la Mairie organise un loto à destination du Téléthon. En 2015, plus de 200 personnes étaient présentes pour faire gagner la vie ! Et grâce aux joueurs et aux nombreux donateurs (associations, entreprises et particuliers) nous avons remis la somme de 3.924 € à la coordination de l'AFM (Association Française contre les Myopathies). Nous comptons sur vous cette année et vous donnons rendez-vous le samedi 2 décembre 2017 dès 18h à la salle des fêtes de Til-Châtel ! Réservation au 06 42 82 81 90

Noël des enfants



Tous les ans, le CCAS propose aux enfants de Til-Châtel un spectacle pour Noël.

Cette année, ce dernier aura lieu le vendredi 8 décembre 2017 à 19h à la salle des fêtes et vous sera présenté par la Compagnie OPOPOP dans leur spectacle Rosie Rose. Surréaliste et pleine d'humour, cette représentation mêle jonglerie, magie et bricole !

À l'issue du spectacle, les enfants pourront bien sûr

rencontrer le Père Noël afin de recevoir quelques chocolats et boire un verre de jus de pomme.

Venez nombreux assister à ce moment convivial et familial !

Spectacle Arts et Scènes

Comme l'année précédente, le Conseil Départemental lance sa 2^e édition de la saison artistique « Arts & Scènes en Côte-d'Or ». Parce qu'il est le garant des solidarités territoriales et que la culture est un des éléments fondateurs de l'attractivité des territoires et du vivre ensemble, le Conseil Départemental souhaite irriguer le département d'une intense vie culturelle et artistique.



C'est pourquoi nous accueillerons, le vendredi 6 avril 2018 à 19h30, à la salle des fêtes de Til-Châtel, la Compagnie du Clair Obscur avec leur spectacle « Mademoiselle Odile fait son cabaret ». Vous serez surpris par cette représentation pour petits et grands mêlant magie, manipulation d'objets, théâtre de claquettes et jeu d'ombres. Nous vous y attendons nombreux ! Entrée gratuite.

Audrey Flammant

Salle polyvalente : suite des travaux

La municipalité a continué les travaux de rajeunissement et d'embellissement de la salle des fêtes en 2017...

C'est ainsi que le hall d'entrée a été entièrement rénové (bar, murs, plafond, peinture). Le bar a fait peau neuve. L'habillage a été changé par l'entreprise *Ambiance Intérieur* de Ahuy (pour un montant de 5218 €^{HT}) et le système de refroidissement a été changé par l'entreprise *IDEC 21* de Quétigny (pour un montant de 2029 €^{HT}).



Les toilettes ont également été rénovées.

Les bas de portes sont maintenant protégés par des tôles inox. Une cimaise a été installée dans la grande salle pour permettre aux usagers d'accrocher un décor au mur sans toutefois abîmer la tapisserie.

Le conseil municipal a décidé de faire intervenir des entreprises locales (celles de *Pascal Simonet* d'Echevannes, d'*Arnaud Carillon* de Gemeaux et de *Julien Flammant* de Til-Châtel) pour un montant d'environ 12 000 €.

Enfin, afin d'assurer la tranquillité du voisinage, la salle

polyvalente a été équipée d'un limiteur de son qui coupe l'alimentation électrique en cas de dépassement d'une certaine intensité sonore. C'est l'entreprise *Easy Sono* de Dijon qui s'est occupée de cette installation pour un montant de 2066 €^{HT}. L'utilisation de cet appareil a induit une modification du règlement de la salle. Chaque utilisateur est désormais responsable des nuisances qu'il provoque lors d'une manifestation.

Du 1^{er} au 15 octobre, les travaux ont repris pour donner un coup de jeune à la petite salle.

En détails...

Téléphone salle polyvalente : 03 80 95 04 61

La salle polyvalente a été construite en 1981.

Sa classification est de 3^e catégorie.

Elle est chauffée au sol par le gaz.

La superficie de la grande salle ci-contre est de 300 m² : elle peut recevoir 200 places assises.

Matériel : 33 tables (1.83m x 0.76m) avec environ 200 chaises.

La superficie de la petite salle est de 73 m² : elle peut recevoir 40 places assises.

Matériel : 15 tables (1.20m x 0.80m) avec environ 50 chaises.

La surface de l'entrée et du bar est de 30 m².

La cuisine se compose d'un four micro-ondes, un congélateur, un réfrigérateur, un lave-vaisselle, une gazinière, un réchauffe plats.

Pour la location de la vaisselle veuillez contacter Mme Schummer au 03 80 95 02 12 ou au 06 60 50 44 52, Mme Aubertin au 03 80 95 34 03.

Sylvie Louis Arousseau et Christine Marciano

Hommage

Colette Ruesch née Pascard est décédée l'an dernier, le 30 septembre 2016 à l'âge de 80 ans. Elle est née le 1^{er} mai 1936 à Cussey-les-Forges, village où elle passe toute son enfance et où son papa est instituteur.



Enfant, elle vient régulièrement en vacances à Til-Châtel chez ses grands parents paternels et, à l'automne, elle participe à la cueillette du houblon. Après le collège, elle commence sa vie professionnelle à 18 ans aux Postes et Télécommunications à Is-sur-Tille au service Téléphone. Elle finit sa carrière en 1996 en qualité de contrôleur à La Poste.

Avec son mari Jean-Jacques Ruesch, décédé en 1980, ils ont deux filles, Dominique et Laurence. Colette a le bonheur de voir grandir ses deux petits enfants, Thibaud et Héloïse, avec lesquels elle passe d'agréables moments en famille et de belles vacances aux Rousses ou en bord de mer, sans oublier les carnivals organisés pendant une quinzaine d'années par le Foyer rural.

Elle devient membre de cette association le 5 novembre 1981 sous la présidence de Jean-Marc Penning. Au départ de ce dernier, elle est élue présidente en juin 1987 et ne quitte cette fonction qu'à son décès. Pendant toutes ces années, elle veille méticuleusement à la bonne gestion des activités, aux bonnes relations avec la commune et les autres associations en participant à toutes les manifestations.

Elle a été conseillère municipale de 1983 à 1989 et membre du Centre Communal d'Actions Sociales de 1995 à 2008. Colette nous a quittés simplement, comme elle l'a souhaité, entourée de sa famille et de quelques proches, après avoir lutté courageusement et vaillamment contre cette maladie sournoise qui, elle le savait, a eu raison de sa volonté de vivre. Nous conserverons d'elle le souvenir d'une femme fidèle en amitié et à ses convictions, dévouée à son association, serviable, chaleureuse, généreuse et d'une grande droiture.

Alain Gradelet



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10

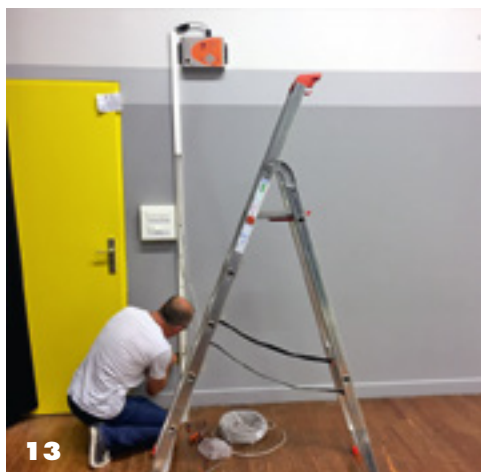


11



12

1 > 24/09/2017 : loto de La Fario • **2 > 07/09/2017** : Cécile Staiger, vice-présidente enfance jeunesse et Christian Charlot, Directeur service enfance jeunesse de la Covati vérifient la qualité des repas et le bon fonctionnement du service suite à la reprise de la compétence scolaire par la Covati • **3 > 04/09/2017** : Myriam Bognesi, nouvelle responsable du périscolaire et son adjointe Suzy Lecomble • **4 > 04/09/2017** : rentrée scolaire 2017/2018 + nouvelle classe de Mme Angue • **5 > 17/07/2017** : mise en conformité de l'escalier donnant accès à la cinquième classe en élémentaire • **6 > 14/07/2017** : festivités aux écluses + lâcher de ballons • **7 > 08/07/2017** : concours de pétanque AS Til-Châtel • **8 > 02/07/2017** : repas champêtre de la Saint-Hubert • **9 > 30/06/2017** : spectacle de fin d'année de l'école maternelle • **10 > 28/06/2017** : le vent a eu raison du marronnier malade. Par sécurité les deux autres, en mauvais état, ont été abattus • **11 > 27/06/2017** : spectacle de fin d'année du périscolaire • **12 > 24/06/2017** : fête de la musique



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24

13 > 21/06/2017 : installation du limiteur de son sur la prise de courant de la scène de la salle des fêtes • **14 > 03/06/2017** : loto organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers • **15 > 13/05/2017** : loto AS Til-Châtel • **16 > 08/05/2017** : commémoration • **17 > 06/05/2017** : marché aux fleurs organisé par l'école • **18 > 07/04/2017** : Bruno Rosey est le nouveau Président de l'aérodrome de Til-Châtel • **19 > 03/04/2017** : embauche d'Adrien Gay en contrat emploi-avenir • **20 > 17/03/2017** : élection du nouveau bureau du Foyer Rural • **21 > 11/03/2017** : ouverture de la pêche • **22 > 03/03/2017** : assemblée générale du Foyer rural • **23 > 02/03/2017** : installation visiophone et alarme à l'école • **24 > 05/02/2017** : repas des aînés organisé par le CCAS



25



26



27



28



29



30



31



32



33



34



35



36

25 > 15/01/2017 : assemblée générale les Amis de la Pétanque • **26 > 14/01/2017** : vœux de la municipalité + Energy Girls • **27 > 07/01/2017** : assemblée générale de l'UNC • **28 > 16/12/2016** : le Père Noël à l'école élémentaire • **29 > 15/12/2016** : repas de fin d'année pour l'activité jeux pour les aînés du Foyer rural • **30 > 09/12/2016** : spectacle de Noël pour les enfants organisé par le CCAS • **31 > 06/11/2016** : 2^e marché de Noël de l'association Créa'Til • **32 > 19/10/2016** : travaux dans le hall et les toilettes à la salle des fêtes • **33 > 14/10/2017** : le président félicite Bénédicte Blanchard championne de France de voltige et 3^e au championnat d'Europe. Elle exerce la profession de co-pilote de Boeing • **34 > 11/10/2016** : réunion du Conseil d'école • **35 > 08/10/2016** : visite du local des pompiers rénovés • **36 > 07/10/2016** : réunion avec le Cabinet Plan de Vol pour l'aménagement du bureau de Poste et de l'appartement du receveur

Audrey Flammant



État civil

Avec regrets, nous avons appris le décès de :

Jean Marcel LEJOUR, décédé à Dijon le 13 juillet 2017.
 Michel Yves MARMONT, décédé à Joëuf le 30 juin 2017.
 Jean Théodore LAVOINE, décédé à Laxou le 25 avril 2017.
 Patrick Yves Bernard DESCHAMPS, décédé à Dijon le 21 avril 2017.
 Jeannine Louise Alice HAREL, décédée à Gevrey-Chambertin le 7 avril 2017.
 André Guy François JOTHIE, décédé à Talant le 21 mars 2017.
 Bernard Jean RAËTH, décédé à Dijon le 17 février 2017.
 Ingrid BARBIAN veuve RAËTH, décédée à Dijon le 13 février 2017.
 Marie Louise Jacqueline Muguet THIRION, décédée à Dijon le 26 janvier 2017.
 Joanna Raymonde Emilienne TRIVIER, décédée à Valentigney le 4 janvier 2017.
 Jeanne Renée Noëlle BERNARD, décédée à Dijon le 23 décembre 2016.
 Chantal Henriette LUCAS, décédée à Is-sur-Tille le 1^{er} décembre 2016.
 Claude Alfred Louis PERRIN, décédé à Dijon le 20 octobre 2016.
 Colette PASCARD épouse RUESCH, décédée à Is-sur-Tille le 30 septembre 2016.
 Marguerite Jacqueline GRAPIN, décédée à Nantes (Loire Atlantique) le 30 septembre 2016.



Toutes nos félicitations aux parents de :

Nahil TABEK, né à DIJON le 12 octobre 2016.
 Théa Andréa Astrid MOULARD, née à Dijon le 13 octobre 2016.
 Colin Olivier Jordane DANGIEN, né à Dijon le 19 octobre 2016.
 Lola Murielle Marie SALVI, née à Dijon le 2 novembre 2016.
 Livia Jeanine MALVASIO, née à Dijon le 11 novembre 2016.
 Apolline Lutèce Capucine HAAS, née à Dijon le 28 novembre 2016.
 Ianis Matei DRAGOMIR, né à Dijon le 5 décembre 2016.
 Armand Louis-Dominique Lucien PICHOT, né à Dijon le 15 décembre 2016.
 Louka Michel Pascal ORRY, né le 21 janvier 2017 à Dijon.
 Anovan Edouard Marc LAVIER, né le 5 février 2017 à Dijon.
 Charlotte Faustine VAILLAUT MARCEAU, née le 7 février 2017 à Dijon.
 Paul AUBERTIN, né le 12 février 2017 à Dijon.
 Louis ZONCA, né le 12 mars 2017 à Dijon.
 Bastien Lucien Jean BOIRIN, né le 14 avril 2017 à Dijon.
 Félicie Pascale Sylvie FOISSEY, née le 16 avril 2017 à Chaumont.
 Lise COMOLI, née le 20 mai 2017 à Dijon.
 Robin Pierre Frédéric LOPEZ VEGLIO, né le 21 juin 2017 à Dijon.
 Éliott Luco Basile LACROIX, né le 15 juillet 2017 à Dijon.
 Vercingétorix Stanislas DURGET, né le 21 juillet 2017 à Dijon.
 Inaya Marie Hélène PIGNARE DE BAST, née le 18 août 2017 à Dijon (1^{ère} naissance à la Clinique de Valmy)
 Lila DEVANNE, née le 24 août 2017 à Dijon.



Se sont unis avec nos meilleurs vœux de bonheur :

Pascal Jean NAVARESI et Émilie Monique Thérèse TROMEUR, le 18 février 2017.
 Georges Michel BON et Annie Mauricette Michèle CAISSE, le 8 juillet 2017.
 François Joseph Louis KABALA et Angélique Dominique CAETANO, le 15 juillet 2017.





Mairie

03 80 95 04 61

tilchatelmairie@wanadoo.fr

Salle polyvalente : 03 80 95 04 67

Tarifs

Grande salle : 180€/24h • 240€/48h

Petite salle : 60€/24h • 90€/48h

Cuisine : 100€/24h ou 48h

Location de l'ensemble : 430€

Écoles

Maternelle : 03 80 95 49 82

Élémentaire : 03 80 95 65 55

Périscolaire : 03 80 95 49 83

Urgences

Pompiers : 18

Samu : 15

Police : 17

Gendarmerie Is-sur-Tille : 03 80 95 11 17

Centre anti-poison : 04 72 11 69 11

SOS Amitié : 03 80 67 15 15

Pharmacie de garde : 3237

Disparition enfant : 116 000

Enfance maltraitée : 119

Centre hospitalier : 03 80 29 30 31

Sida info service : 0 800 840 800

Médecins

Til-Châtel

Dr Mantelet : 03 80 95 31 01

Is-sur-Tille

Dr Bonnot : 03 80 95 45 25

Dr Cabourdin : 03 95 21 88

Dr Muller : 03 80 75 92 03

Dr Pouchard : 03 80 95 28 50

Dr Sommer : 03 80 95 22 49

Dr Tucki Ardouin : 03 80 95 08 76

Marcilly-sur-Tille

Dr Gehin Christian : 03 80 95 15 15

Dr Gehin Marie : 03 80 95 15 15

Infirmières

Til-Châtel

Laetitia Puech : 06 50 76 50 78

Anne-Lise Vauzelle : 06 14 42 97 45

Is-sur-Tille

Delphine Brayard : 03 80 75 15 66

Gaëlle Lang : 03 80 75 15 66

Infirm. des 3 Rivières : 03 80 95 28 44

(E.Boilot - M.Boldrini - M.Millery)

Angeline Brazanito-Caillau :

06 02 18 68 76

Infirmières de la Tille : 03 80 75 15 66

Marcilly-sur-Tille

Bouchra Bouroumine : 03 80 95 08 53

Kinésithérapeutes

Til-Châtel

Émilie Curci : 03 80 75 16 78

Célia Oudin : 03 80 75 16 78

Adeline Floret : 03 80 75 16 78

Is-sur-Tille

Quentin Brigand : 03 80 95 23 84

Sylvie Chauvineau : 03 80 95 23 84

Jean-Louis Forestier : 03 80 95 06 43

Maxime Marchetti : 06 40 44 54 05

Marie Pelletier : 03 80 95 23 84

Emmanuel Picot : 03 80 95 23 20

Marcilly-sur-Tille

Anne-Claude Bruez : 03 80 75 64 48

Orthophoniste

Til-Châtel

Anais Chovet : 06 70 29 59 72

Dentistes

Is-sur-Tille

Charles Churie : 03 80 95 00 36

Anne Deliot : 03 80 95 00 36

Dent'is : 03 80 95 00 36

Gérard Hacmoun : 03 80 95 15 62

Marc Peyraud : 03 80 95 25 40

Laboratoire d'analyses médicales

Is-sur-Tille

Bio Med 2 : 03 80 95 21 40

Pédicure podologue

Is-sur-Tille

Bertrand Micheau : 03 80 95 38 09

Ostéopathe

Is-sur-Tille

Mathieu Koenig : 03 80 85 51 68

Marcilly-sur-Tille

Élodie Vermelen : 06 45 24 05 11

Vétérinaires

Til-Châtel

Charlotte Barbeau Bignault :

03 80 95 40 98

Is-sur-Tille

Clinique vétérinaire de la Tille :

03 80 95 02 73

Pharmacies

Fontaine-Française

Pharmacie Reichenbach :

03 80 75 80 16

Is-sur-Tille

Pharmacie Barrière et Associés :

03 80 95 01 82

Pharmacie des Trois Rivières :

03 80 95 01 71

Marcilly-sur-Tille

Pharmacie de la Tille : 03 80 95 18 38

Selongey

Pharmacie Centrale :

03 80 75 70 52

SAUR : 03 70 48 80 00

SAUR Dépannage : 03 70 48 80 09

EDF Service Client : 03 59 91 91 81

EDF Dépannage gaz 24h/24 :

0 972 75 021

EDF Dépannage électricité 24h/24 :

0 972 75 021

SMOM - Déchèterie :

03 80 95 21 10



Concours de pétanque



Signalisation au sol



Au spectacle de Noël



Initiation au tir à l'arc avec *Loisirs et culture*



Reine Petitguyot quitte ses fonctions de DDEN



14 juillet en selle



Périscolaire : initiation au tennis de table



Mise en place de la borne de recharge pour voitures électriques



L'AS Til-Châtel

